

# COMMUNE DE CHAUMONT SUR LOIRE

## Département de Loir et Cher

### Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil Municipal a décidé :

- Le renouvellement de la convention ludothèque avec la Commune de Veuzain-Sur-Loire, pour une durée de trois ans suivant une somme annuelle de 150,00 €.
- D'adopter les nouveaux tarifs, du Camping Municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- L'acquisition de deux mobil-homes pour le camping municipal (logement gardien et accueil) suivant un montant de 17 320 € TTC et un pour la ginguette au tarif de 6 070 € TTC. L'acquisition de ce matériel d'occasion sera faite auprès de la société SIBLU (Ferme de DUGNY).
- D'approuver le règlement de prêt de matériel Mairie et les tarifs de location :
  - 1 banc : 2,00 €
  - 1 table : 3,00 €
  - 1 table + 2 bancs : 5,00 €
  - 10 chaises : 2,00 €
  - Mange-debout : 5,00 €
  - CAUTION : 300,00 €

Les Associations communales bénéficieront de la gratuité mais le règlement s'appliquera au même titre que pour les particuliers.

- Le remboursement des frais des Elus, pour les déplacements hors territoire suivant le barème en vigueur.
- D'approuver la décision modificative sur le BP COMMUNE 2021, pour un montant de 6 252.00 € correspondant au remboursement de l'attribution de compensation 2020 à AGGLOPOLYS en raison du transfert de la compétence eaux pluviales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- L'acquisition de la Maison BONNIGAL en commun avec le Pays des Châteaux (27%) et la Commune (73%), et de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux, à LOIR ET CHER logement.
- De désigner Maître MICOU avocat au barreau de BLOIS pour défendre les intérêts de la Commune dans le litige qui l'oppose à l'entreprise TRM ESPACES VERTS non retenue dans le marché des travaux d'aménagement des Bords de Loire.
- La création d'un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- La suppression du poste de rédacteur et du poste d'adjoint administratif 1<sup>ere</sup> classe, créés le 13 avril 2021.
- De signer une convention avec le CAUE, pour la réalisation d'une charte relative à la signalétique sur la Commune, suivant un montant de 9 000 € TTC subventionné à 50% par le Conseil Départemental du LOIR ET CHER.
- D'accepter la donation de la salle de « La Renaissance », par l'association « La Renaissance ». La transaction sera établie chez Maître MUNIER notaire à MER. Les frais notariés seront à la charge de la Commune.
- De valider la réalisation du bulletin Municipal.
- De solliciter une subvention au titre des amendes de polices 2022, pour la réalisation des ralentisseurs école et réfection de la signalisation.
- De donner les informations suivantes

#### Demands de subventions :

Allée du cimetière : Un dossier de demande de subvention sera présenté au titre de la DETR.

Salle de la Mairie : Une subvention au titre de la DSR sera sollicitée pour embellir la salle de la Mairie et matériel visioconférence et sonorisation.

Les allées piétonnes - école : Une subvention sera demandée au titre de la DDAD et de la MAD

Conseil Municipal : La séance du 06 décembre 2021 est reportée au 13 décembre 2021.

Festivités : Le Maire rappelle la célébration des 20 ans de la bibliothèque et le festival Escapade Loire qui est programmé les 16 et 17 octobre 2021.

31 octobre 2021 : inauguration de l'orgue de l'église à 16heures.

concert de violoncelle et piano, salle de la Renaissance à 17heures.

**La séance est levée à 22heures45.**

**« Extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal »**

**Fait à Chaumont sur Loire, Le 19 octobre 2021**

**Le Maire,  
B. MARSEAULT**

**COMMUNE DE CHAUMONT SUR LOIRE**  
**Département de Loir et Cher**